



Climatiseur PAC. Trouble du voisinage par rejet de chaleur chez moi

Par **cathitou**, le **12/08/2020** à **07:26**

Bonjour,

Mon voisin a choisi de tempérer son appartement en rejetant la chaleur ou le froid dans mon jardinet plutôt que dans le sien (il a 2 autres façades possibles). L'émissaire de sa pompe à chaleur se situe à 30 cm de la clôture, il est tourné vers chez moi. 😞

La Loi sanctionne le bruit, mais quid d'une élévation de la température et atteinte à l'environnement du voisin ? Dans d'autres pays, comme l'Allemagne, les PAC sont des installations interdites à moins de 3m de la clôture du voisin.

Comment puis-je l'obliger à déplacer sa clim ?

Relevé des températures aux thermomètres à l'ombre, un placé à la clôture, l'autre à 7m : ils affichent un écart moyen de 6°(période chaude) et 12° d'écart (période caniculaire, avec 43° à la clôture) .

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **12/08/2020** à **12:57**

Bonjour

Dans un premier temps, je vous conseille de prendre contact avec le service urbanisme de votre mairie, pour connaître une éventuelle réglementation locale.

Par **cathitou**, le **13/08/2020** à **23:17**

Merci ESP, c'est sympa d'être conforté dans la démarche. J'attends le rendez-vous à l'urbanisme. Et reviens pour compte rendu.

Très cordialement,

Par **Visiteur**, le **14/08/2020** à **20:06**

De rien, je suis ici pour aider